

DÉLIBÉRATION N° CS 2020-03-033

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS SIÉGEANT A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 28

L'an deux mil vingt, le 14 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire dans la salle Castel Park à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Éliane TRAIN - Gislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU
Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX – Jérôme GARDELLE – Jean-Paul GAILLOT
David RAFFÉ – Sylvain BARREAU – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Sylvain FAGOT – Philippe PELLETIER
Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL

Monsieur Daniel TASSIGNY suppléant de Madame Gisèle VERGNON

Présence des suppléants sans vote

Mesdames Marie-Noëlle GIRAUD – Annie POINOT-RIVIÈRE – Muriel TRAMAUX

Absents titulaires

Madame Gisèle VERGNON

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Jean-Luc FOURRÉ – Gaby TOUZINAUD – Pierre TUAL – Pascal ALVAREZ
Laurent RENAUD (*excusé*)

Secrétaire de séance

Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
04 septembre 2020

Affichage de la convocation le : 04 septembre 2020
(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :
15 septembre 2020



Vu le décret n° du 7 février 2012 pris en application de l'article L. 125-2-1 du code de l'environnement introduit par la loi Grenelle 2. Ce texte complète le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le renouvellement du Comité syndical et la nécessité de nommer des représentants pour siéger au sein de cette commission,

Considérant que cette commission a pour but de promouvoir l'information du public en favorisant le dialogue entre la population avoisinante, l'administration, l'exploitant et les salariés du site sur le fonctionnement de l'installation,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour l'usine de Paillé,

Considérant que les représentants techniques du syndicat sont Messieurs Étienne VITRÉ (titulaire) et Pascal GAILLARD (suppléant),

Monsieur le Président fait appel à candidature :

Sont candidats :

- Madame Ornella TACHE en tant que titulaire
- Monsieur Jean GORIOUX en tant que suppléant

Après avoir choisi de procéder à l'élection à main levée et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, a élu les représentants suivants :

- Madame Ornella TACHE est élue en tant que titulaire
- Monsieur Jean GORIOUX est élu en tant que suppléant

Fait à Surgères, le 15 septembre 2020
Extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

